

JEAN-LOUIS BAUDOIN et DANIELLE BLONDEAU, *Éthique de la mort et droit à la mort*, coll. « Les voies du droit », Paris, PUF, 1993, 127 p., ISBN 2-13-045003-2.

Patricia Côté

Volume 35, Number 2, 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043283ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043283ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Côté, P. (1994). Review of [JEAN-LOUIS BAUDOIN et DANIELLE BLONDEAU, *Éthique de la mort et droit à la mort*, coll. « Les voies du droit », Paris, PUF, 1993, 127 p., ISBN 2-13-045003-2.] *Les Cahiers de droit*, 35 (2), 383–384.
<https://doi.org/10.7202/043283ar>

Chronique bibliographique

JEAN-LOUIS BAUDOIN et DANIELLE BLONDEAU, *Éthique de la mort et droit à la mort*, coll. « Les voies du droit », Paris, PUF, 1993, 127 p., ISBN 2-13-045003-2.

Récemment, les tribunaux canadiens et québécois ont eu à se pencher sur de sérieuses questions allant de l'interruption de traitements médicaux à l'aide au suicide. La médecine moderne et ses techniques ont considérablement évolué et sont en mesure de repousser encore plus loin les frontières de la mort. Devant cette situation, la société contemporaine s'interroge sur plusieurs aspects de la mort et y voit un échec médical.

Quelques ouvrages ont déjà abordé la mort sous certains angles de l'éthique et du droit. Les notions d'acharnement thérapeutique, de cessation de traitement, d'aide au suicide, d'euthanasie nous sont déjà plus familières. Toutefois, l'ouvrage de Baudouin et Blondeau, spécialistes en bioéthique, se distingue par un tableau complet de la mort, de son sens véhiculé aujourd'hui en tenant compte de ces différents éléments. Le tout suggère une remise en question des valeurs sociales et culturelles qui ont écarté la mort de la vie de tous les jours. Une réflexion s'impose : qu'est devenu le sens de la mort, dépourvu de son intégration à la vie et à la réalité du vécu ? Le cheminement proposé par les auteurs permet au lecteur de percevoir comment le droit et l'éthique pourraient contribuer à une réappropriation individuelle de la mort.

L'introduction de l'ouvrage prépare convenablement au contenu qu'il annonce. Son style coloré d'un vocabulaire philosophique suscite rapidement l'intérêt du lecteur. Les auteurs offrent une entrée en matière axée

sur la technoscience et les bouleversements des fondements humains qu'elle a causés.

Ils abordent la technicisation sous trois aspects : la culture, la vie humaine et la mort humaine. Ce tour d'horizon confirme que la mort a perdu son sens profond : « Mourir aujourd'hui [...] c'est souvent mourir inconscient, intubé, gavé, perfusé, anesthésié, à l'hôpital, seul et loin de tout ce qui, avant le déclenchement du processus, faisait la vie » (p. 23). Il est urgent de lui redonner son véritable sens en évitant de transformer l'éthique du mourir en droit à la mort.

Afin d'amener le lecteur à saisir toute la complexité du problème actuel, les auteurs ont divisé l'ouvrage en deux parties distinctes. La première s'articule autour de « la mort aujourd'hui : la perte du sens », qui se développe en trois chapitres. Le premier fait état de deux nouvelles catégories de morts issues de la technoscience médicale : les « morts vivants » et les « morts en sursis ». Hélas, la science, qui n'est pas conscience, est incapable de proposer des repères éthiques à son développement et ses usages. À ce niveau, beaucoup d'interrogations surgissent. Dans un deuxième chapitre, le refoulement de la mort dans la société du xx^e siècle de même que ses raisons sont abordés. Entre autres, cette section traite du phénomène de commercialisation et d'industrialisation du « rituel de la mort », pour nous amener à voir jusqu'à quel point on ne regarde plus la mort en face et le fait qu'on évite de la vivre. Enfin, le troisième chapitre présente la « conflictualisation » de la mort. Ici, le repère éthique « dans le meilleur intérêt du patient » est abordé dans le cadre du conflit famille-médecin.

La dernière partie, et non la moindre, intitulée : « La mort demain : la recherche du sens », décrit l'évolution des attitudes et des perceptions liées à la mort par l'intermédiaire des « leçons du passé ». On peut y suivre le long cheminement qu'a parcouru l'humanité dans sa conception de la mort, du stade de l'interdit en passant par la tolérance et la liberté pour enfin aboutir au droit. Dans cette démarche, on y voit que la tentative de suicide autrefois reconnue comme un crime est devenue un corollaire du respect de la liberté individuelle. La tolérance s'est changée en liberté. Cette liberté se transforme, à son tour, en partie en droit subjectif à l'autodétermination, sur lequel les tribunaux doivent se prononcer. C'est précisément ici que se situe le cœur des problèmes actuels : l'humanité devenue « créancière » revendique maintenant deux points différents : la décriminalisation de l'aide au suicide et le droit de contrôle sur le début et l'interruption du traitement médical. Les auteurs rappellent la réaffirmation du principe du respect de l'autonomie de la personne tel qu'il a été dégagé dans les affaires québécoises *Nancy B. et Corbeil* (pp. 81-82). Cette partie est fort intéressante puisqu'elle amène le lecteur à s'interroger sur la portée de l'aide au suicide. Comment les contours en seront-ils délimités ? Mais si la situation du malade en phase terminale est humainement compréhensible pour lui accorder l'aide à se suicider, celles de l'adolescent déprimé, en crise, et du vieillard dont on attend l'héritage sont d'un ordre tout autre.

Le dernier chapitre, encore plus concret, examine précisément les tentatives de réappropriation de la mort de nos jours à l'aide des « expédients actuels ». Que ce soit dans un combat contre l'acharnement thérapeutique, dans le testament de vie, dans la revendication de l'euthanasie ou encore dans l'avènement des soins dits « palliatifs », le principe fondamental de l'autonomie de la personne tend de plus en plus à être respecté. La revendication d'une mort dans la dignité est vue comme une tentative de réinsérer la mort dans la vie de tous les jours. On peut espérer pour le futur que le véritable sens de

la mort revive... Cependant, la route à parcourir est encore longue et il s'agit d'un défi considérable que de réhumaniser la mort. Par surcroît, il ne faut pas perdre de vue que le droit de mourir naturellement n'équivaut pas au droit à la mort.

La lecture de l'ouvrage *Éthique de la mort et droit à la mort* est donc particulièrement utile afin de saisir toutes les controverses actuelles que relancent les débats portant sur l'euthanasie, l'aide au suicide et l'interruption de traitements médicaux. Son caractère philosophique n'empêchera pas le profane d'en apprécier la substance. En outre, il constitue une précieuse référence pour tout juriste qui s'intéresse au droit de la santé et particulièrement à la bioéthique.

Patricia CÔTÉ
Université Laval

SUZANNE GASCON, *L'utilisation médicale et la commercialisation du corps humain*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1993, 166 p., ISBN 2-89073-865-5.

La transplantation d'organes ou de tissus, l'expérimentation médicale sur un sujet volontaire et sain et l'utilisation des composantes du corps humain à différentes fins obligent à une réflexion approfondie et à la détermination de règles de conduite en vue de contribuer à maintenir le respect de la personne humaine.

Dans le contexte de la présentation de sa recherche, issue de son mémoire de maîtrise, l'auteure offre un texte de synthèse qui apparaît original. Il s'agit sinon d'un travail unique au Québec, à tout le moins d'un des rares ouvrages approfondissant une partie essentielle du sujet concernant la personne humaine et la possible disposition de son corps et de ses parties. La substantielle bibliographie accompagnant l'ouvrage démontre tout à la fois l'abondance de monographies et d'articles sur différents aspects du sujet et la pénurie d'ouvrages de synthèse. En outre, la valeur de ce document tient au fait que l'auteure a su puiser aux données de